

DEBAT PUBLIC DEPARTEMENTAL POUR LA GESTION DES DECHETS : MAI-JUIN 2009

AUDITION PUBLIQUE : PROFESSIONNELS ET CHAMBRES CONSULAIRES

Tours, le 27 mai 2009

Synthèse des débats

Contexte et déroulement général

L'audition était placée sous l'autorité de M. Kerbriand-Postic, Vice-président du Conseil Général d'Indre-et-Loire. Après un rappel sur le contexte local et les objectifs de la concertation par les services du Conseil Général et Parménion, le débat s'est ouvert. Malgré un inconfort dû à leurs obligations commerciales, les professionnels ont échangé sur un grand nombre de sujets dans un climat constructif.

Réduction à la source

- Concernant le réemploi, l'efficacité économique des recycleries a suscité des positions divergentes, leur effet néfaste sur les communautés d'Emmaüs étant notamment évoqué.
- L'insuffisance des captages de déchets réutilisables, notamment textiles, a été exposée, et la mise en place de conteneur de récupération a été évoquée.
- Les intervenants ont concédé la faiblesse du territoire en matière d'éco-conception, tout en reconnaissant l'utilité de faire un effort en ce sens.
- Il a été demandé à ce que, si révision du PEDMA il y a, le nouveau schéma comporte un plan de prévention.

Collecte des déchets

- Le point central liant la thématique de collecte aux industriels concerne les déchets industriels banals (DIB). Il est ressorti des débats que la prise en charge des DIB relève d'une meilleure gestion départementale. Il convient de prendre en compte leur volume pour le dimensionnement des installations et l'articulation d'un schéma de gestion départemental cohérent,
- La CCI et la Chambre d'Agriculture ont présenté les progrès faits en matière de tri, sans oublier de rappeler l'effort que cela suppose et les difficultés des débouchés pour les produits recevant les composts issus des boues de station d'épuration.

Traitement des déchets

Deux axes majeurs sont à retenir concernant le traitement : les flux de déchets entre l'Indre et Loire et les départements limitrophes et le recours aux unités de valorisation énergétique (UVE).

- La question des flux de déchets a mis en exergue deux positions bien opposées :

- La première met en avant la distorsion de concurrence générée par les limitations d'importations de déchet dans le département, alors même que l'Indre et Loire est fortement exportatrice et dispose de réserves d'enfouissement importantes
- La seconde demande à ce que les déchets soient traités à proximité autant que possible afin de limiter les transports et améliorer le bilan environnemental global.

Sur le thème des techniques de traitement, les industriels n'ont pas exprimé de préférence pour une technique plutôt qu'une autre. Les échanges ont notamment porté sur l'expérience du Sivert Est Anjou, qui fait figure bon exemple en matière de gestion environnementale, d'intégration des acteurs locaux et de maîtrise des coûts.

- La nécessité d'une anticipation des futures normes a notamment été mise en avant. Le débat a également porté sur la nuance de signification entre les termes d'UVE et d'incinérateur.

- Les limites des TMB (Tri Mécano-Biologique) ont été évoquées : baisse de la fraction fermentescible lors de la mise en place de la redevance incitative et faibles qualités et quantités (en proportion de la masse entrante en usine) des composts générés.

Conclusion générale

Le mode de traitement ressort comme le principal sujet de débat. Les industriels s'accordent à dire qu'un projet bon économiquement est également bon en matière de gestion des coûts.